

AC/RKS

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA
REPUBLIQUE

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE & DE LA CULTURE

D E C R E T

OBJET:

Nomination Directeur
de l'I.P.N.

ANNEE 1961 N° 289 /PR/MENC

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi N°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;

VU le décret N°381/PCM du 29 Décembre 1960 portant nomination des membres du Gouvernement;

VU le décret N°61-111-PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des membres du Gouvernement;

VU la loi N°59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République;

VU le décret N°61-237-PR/MENC du 5 Août 1961 créant l'Institut Dahoméen de Recherches et de Pédagogie (I.D.R.P.);

Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale et de la Culture,

Le Conseil des Ministres entendu :

DECRETE :

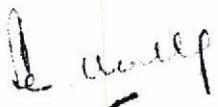
Article Premier.- Monsieur DOGBEH Richard, Professeur licencié de Psychologie, anciennement chargé du Bureau Universitaire de Statistique (B.U.S.), de l'orientation professionnelle et des questions psycho-pédagogiques est nommé Directeur de l'Institut Pédagogique National (I.P.N.) créé par le décret N°61-237-PR/MENC du 5 Août 1961 (Article 2).

Article 2.-Le Ministre de l'Education Nationale et de la Culture, le Ministre des Finances et du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Dahomey.

Par le Ministre de l'Education
Nationale & de la Culture

PORTO-NOVO, le 15 SEPTEMBRE 1961
Pour le Président de la République
absent,
Le Vice-Président de la République,

M. AHOUANMENOUE.


S.M. APITHY.

Le Ministre des Finances
et du Budget,

Ampliations:

PR	5AND	2
JORD	1CF	2
Ministres	13S. Budget	2
SGCM	4Trésor	2

Le Contrôleur
Financier,